A&C
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 559 Route de Cagnes - 06140 VENCE
Immatriculée sous le numéro 983 573 130
Auprès du registre du commerce et des sociétés de GRASSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 13 février,
A 10 heures,

Monsieur Jorge GONZALEZ,
Associé unique de la société A&C,

A pris la décision suivante :

- Non-Rémunération du Président,

DÉCISION UNIQUE

L'associé unique prend acte que depuis le 1er janvier 2025 il n'a perçu aucune rémunération en qualité de Président, et décide qu'il n'en percevra pas jusqu'à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2025.

Néanmoins, il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Jorge GONZALEZ
Associé unique et Président
Signature

Signé par Jorge GONZALEZ
Le 13/02/25
ID: tx_Y5kO8b6x5yBL
Signed with
Universign